



Département de Moselle

Commune d'AMNEVILLE - MALANCOURT -

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.4. PLAN D'ENSEMBLE

Echelle 1/5000



Révision générale du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme approuvée par DCM en date du :	09/03/2017
Modification simplifiée n°1 approuvée par DCM en date du :	04/04/2019
Modification n°1 approuvée par DCM en date du :	17/12/2020
Modification n°2 approuvée par DCM en date du :	17/12/2020
Mise à jour par arrêté municipal en date du :	10/09/2021
Modification simplifiée n°2 approuvée par DCM en date du :	28/10/2021
Modification n°3 approuvée par DCM en date du :	03/10/2024

« Origine Cadastre © Droits de l'État réservés »

Légende :

- Découpage en zone avec indication du type de zone
- Emplacement réservé avec numéro de l'opération
- Marge de recul des constructions
- Elément du paysage ou du patrimoine remarquable à préserver
- Jardins cultivés à protéger
- Résidus gazeux
- Plan de Prévention des Risques Miniers
- Périmètre de protection de 200 m autour des installations de CEDILOR
- Limite communale

Liste des emplacements réservés :

N°	Destination	Superficie	Bénéficiaire
7	Accès au futur espace public	141 m ²	Commune
8	Installation d'intérêt général	231 m ²	Commune
9	Elargissement de la voirie	95 m ²	Commune
10	Elargissement de la voirie	81 m ²	Commune
11	Elargissement de la voirie	118 m ²	Commune

